

Crédit Agricole

Défense

(Juin 2026)

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



BANQUE PRIVÉE

Éligible à l'Assurance-Vie

Période de souscription
du 23/06/2026 au 17/09/2026 à 17h,

heure métropole (sauf clôture anticipée ou
retrait de la commercialisation au gré de
l'Émetteur, sans préavis)

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE. CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Crédit Agricole Défense (Juin 2026) est un titre de créance de Soutien à la Défense Européenne destiné à financer ou refinancer exclusivement des actifs éligibles au Portefeuille de Défense de Crédit Agricole CIB.

Éligibilité : Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est informé que Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A. (l'Émetteur), Predica (la compagnie d'assurance qui commercialise des contrats d'assurance-vie et des contrats de capitalisation), ainsi que les Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel (les distributeurs), font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Clients : Ce titre de créance complexe est proposé à des clients de détail comme unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

ISIN : FR1CIBLU1562

Durée d'investissement conseillée : 8 ans en l'absence de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ Automatique. En cas de revente du titre avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant être totale.

Émetteur et Garant de la formule : Les titres sont émis par Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A., véhicule d'émission de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Crédit Agricole CIB⁽²⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.

- (1) Le Remboursement Anticipé Automatique ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la Date de Constatation Initiale du produit.
- (2) Notations de crédit au 18/05/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Crédit Agricole Défense (Juin 2026) », soit 100 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais sur versements, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
- Les Taux de Rendement Annuels Bruts mentionnés sont hors frais sur versements, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
- L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
- Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 100 euros le 12/10/2026 et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 26/10/2034) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique.
- En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès), les Taux de Rendement Annuels Bruts peuvent être supérieurs ou inférieurs (dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie) à ceux indiqués dans cette brochure. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.
- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR, nommé ci-après « l'Indice ». L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5,00% par an (veuillez vous référer à la page 7 pour la description de l'Indice).

Points clés

- **La valeur du titre de créance dépend de l'évolution de l'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR. Veuillez vous référer à la page 7 pour sa description.**
- **Un mécanisme de Remboursement Anticipé activable Automatiquement à l'issue des années 1 à 7** si, à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un objectif de gain plafonné à 10,60%⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale** (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 10,19%) en cas d'activation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique ou si l'Indice clôture, à la Date de Constatation Finale le 12/10/2034, à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un remboursement du Capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance** (le 26/10/2034) si l'Indice, à la Date de Constatation Finale le 12/10/2034, clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial.
- **Un risque de perte partielle ou totale en capital à la Date d'Échéance** (le 26/10/2034) si l'Indice, à la Date de Constatation Finale le 12/10/2034 clôture à un niveau inférieur à 60% de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice clôture à un niveau de 50% de son Niveau Initial, l'investisseur recevra la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice, soit un remboursement de 50% du capital initial⁽¹⁾.

Accéder au Documentation d'Information Clé (DIC)

- Pour disposer d'informations réglementaires, veuillez consulter le Documentation d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR1CIBLU1562.pdf>

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (frais de gestion, frais sur versements, frais d'arbitrage) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date de Constatation Finale exprimé en pourcentage de son Niveau Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Le Niveau Initial de l'Indice est le niveau de clôture constaté à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.

À l'issue des années 1 à 7 :

Chaque année, de l'année 1 à 7, si à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{Le capital initial}^{(2)} \\ & + \\ & \text{Un gain de } 10,60\%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale}^{(1)} \\ & \text{(Taux de Rendement Annuel Brut}^{(2)} \text{ compris entre } 8,20\% \text{ et } 10,19\% \text{ suivant l'année du remboursement)} \end{aligned}$$

Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé et le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas défavorable : Si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{La Valeur Finale}^{(3)} \text{ de l'Indice} \\ & \text{Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à la Date d'Échéance} \\ & \text{à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice qui peut être totale} \end{aligned}$$

Cas médian : Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{Le capital initial}^{(2)} \\ & \text{(le Taux de Rendement Annuel Brut}^{(2)} \text{ est alors de } 0,00\%) \end{aligned}$$

Cas favorable : Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{Le capital initial}^{(2)} \\ & + \\ & \text{Un gain de } 10,60\%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale}^{(1)}, \\ & \text{soit un gain total de } 84,80\%^{(2)} \text{ du capital initial} \\ & \text{(le Taux de Rendement Annuel Brut}^{(2)} \text{ est alors de } 7,93\%) \end{aligned}$$

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (frais de gestion, frais sur versements, frais d'arbitrage) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date de Constatation Finale exprimé en pourcentage de son Niveau Initial.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avantages

- Chaque année, de l'année 1 (incluse) à 7 (incluse), si à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾ le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de Remboursement Anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾ majorée d'un gain de 10,60%⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 10,19%).
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽²⁾ majorée d'un gain de 10,60%⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit un gain total de 84,80% du capital initial⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 7,93%.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 0,00%.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à la Date d'Échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance, pouvant être totale dans le cas où le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 60% de son Niveau Initial à la Date d'Échéance et lorsque le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 8 ans, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (10,60%⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 10,19%).
- Le rendement du support « Crédit Agricole Défense (Juin 2026) » à la Date de Constatation Finale est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de 100% et de 60% de son Niveau Initial.
- L'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5,00% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Par conséquent l'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi et l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Crédit Agricole Défense (Juin 2026) avant la Date d'Échéance du 26/10/2034 ?

- Crédit Agricole Défense (Juin 2026) fera l'objet d'une cotation quotidienne sur Euronext Paris.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) ?

- Le montant du remboursement de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) ne sera connu qu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou à la Date de Remboursement Finale de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et partiellement de l'évolution de l'Indice.
- Toutefois, vous pouvez suivre l'évolution de l'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR sur le site internet : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRESG0003672-XPAP>.

Votre conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (frais de gestion, frais sur versements, frais d'arbitrage) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

FACTEURS DE RISQUES

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

Risque de perte en capital à la Date d'Échéance : En l'absence d'un remboursement anticipé, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à la Date d'Échéance, en fonction du niveau de l'Indice à la Date d'Échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à la Date d'Échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.

Risque de perte en capital en cours de vie : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

Risque sur le gain ou l'intérêt : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'évolution de l'Indice du fait du plafonnement du gain.

Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

Risque de marché : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'Indice mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité de l'Indice, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur se détériore, ce d'autant plus que la Date d'Échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les Dates de Constatation si le niveau de l'Indice est proche des barrières concernées.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques liés aux titres de créance de Soutien à la Défense Européenne : Bien que l'Émetteur et le Garant de la formule aient l'intention d'affecter le produit net de l'émission des titres de créance de Soutien à la Défense Européenne conformément à ce qui est décrit dans la Documentation Juridique des titres, rien ne garantit que les Actifs Eligibles puissent être mis en œuvre et que le produit net soit intégralement alloué pendant l'ensemble de la durée de vie des titres. Par exemple, ce risque se matérialiserait si le montant des titres de créance venait à dépasser le montant total du Portefeuille de Défense tel que décrit dans le Document Cadre de Financement de la Défense Européenne de CACIB. Ainsi, en cas de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur, ce risque peut impacter significativement la valeur de marché des Titres et entraîner une perte partielle ou totale de son capital.

Risque lié à l'inflation : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Par conséquent, la valeur du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR et connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à la Date d'Échéance et peut ne pas verser de gain. La valeur de remboursement du produit à la Date d'Échéance pourra être inférieure au montant de l'investissement initial, les investisseurs pouvant perdre jusqu'à 100% de leur investissement.

QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE DE SOUTIEN À LA DÉFENSE EUROPÉENNE ?

Le nouveau support « Crédit Agricole Défense (Juin 2026) », titre de créance de Soutien à la Défense Européenne, s'inscrit dans une démarche permettant aux épargnants de soutenir les efforts de prêt et de financements de Crédit Agricole CIB en faveur de l'industrie de défense européenne.

Titre de créance de Soutien à la Défense Européenne

- Il s'agit d'un titre destiné à financer ou refinancer exclusivement des actifs éligibles au Portefeuille de Défense de Crédit Agricole CIB.
- Dans le cadre de ce produit, Crédit Agricole CIB Financial Solutions agit en tant qu'Émetteur.
- Un montant équivalent aux fonds levés par les titres « Crédit Agricole Défense (Juin 2026) » sera alloué à des actifs du Portefeuille de Défense de Crédit Agricole CIB (nommés ci-après les « Actifs Éligibles ») qui financent des prêts, des instruments financiers ou investissements effectués par Crédit Agricole CIB et destinés à soutenir l'industrie de défense européenne. Les Projets sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Émetteur.

Engagements et principes de « Crédit Agricole Défense (Juin 2026) »

« Crédit Agricole Défense (Juin 2026) » respecte le Document Cadre de Financement de la Défense Européenne de Crédit Agricole CIB⁽¹⁾ publié en octobre 2025 qui assure aux investisseurs la transparence sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des actifs et le reporting d'allocation des fonds.

Pour rappel, ce produit ne constitue pas un financement durable au sein des Principes ICMA.

Le Portefeuille de Défense de Crédit Agricole CIB

Les prêts, instruments financiers ou investissements faisant partie de ce portefeuille sont en faveur des entreprises ou institutions publiques.

Ces entreprises ou institutions publiques doivent être : Membre de l'Association Européenne des Industries Aérospatiales, de Sécurité et de Défense d'Europe, ou membre d'une association d'entreprises françaises liées à la Défense, ou inscrit au registre européen des entreprises certifiées liées à la défense CERTIDER, ou actif dans l'une des activités éligibles.

Les activités éligibles comprennent toutes les activités liées au développement, à la fabrication, à la production, à l'acquisition, au stockage, à la maintenance, à la réparation, aux opérations, à la formation, à la remise en état, à la modernisation, à la fourniture, au transfert, à l'importation, à l'exportation, au commerce, au courtage et à l'utilisation d'équipements et systèmes de défense (Aéronefs militaires y compris les drones; Navires militaires, y compris les sous-marins; Armes, munitions et missile; Systèmes de commandement, contrôle, informatique, communications, cyber, renseignement, surveillance et reconnaissance;...).

Les entreprises doivent avoir leur siège social dans un des pays éligibles (Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Ukraine, Islande, Suisse et Groenland). Dans le cas d'un financement spécialisé ou d'un financement export, celui-ci est éligible si l'utilisateur final ou bénéficiaire est situé dans un des pays éligibles.

Gestion du risque lié au secteur

Les prêts, instruments financiers ou investissements faisant partie de ce portefeuille font l'objet de différents processus de diligences appropriées.

Ils respectent en particulier la politique sectorielle Défense et Sécurité du Groupe Crédit Agricole⁽²⁾ qui précise les exclusions de certaines armes et équipements, de certaines contreparties et de certaines transactions et suivent de nombreux traités internationaux. Par exemple, sont interdites les armes nucléaires de pays non dotés au titre du Traité de non-prolifération de 1970, les armes biologiques, les armes chimiques, les mines anti-personnel ou les armes à sous munitions. Pour être clair, les armes nucléaires autorisées dans le cadre du Traité de non-prolifération de 1970 sont éligibles (par exemple : l'arme nucléaire française).

Gestion du produit net

La taille du Portefeuille de Défense et le montant total des titres de créance de Soutien à la Défense Européenne émis feront l'objet d'un suivi. Crédit Agricole CIB s'engage à faire en sorte que les montants levés par ces titres soient toujours inférieurs à la taille du Portefeuille de Défense.

Rapport annuel

Par soucis de transparence, Crédit Agricole CIB s'engage à publier un rapport annuel sur l'allocation des fonds au plus tard à la fin de l'année qui suit la première émission.

(1) Le Document Cadre de Financement de la Défense Européenne de Crédit Agricole CIB est disponible ici : [Crédit Agricole CIB European Defense Financing Framework 2025 French.pdf](#)

(2) La politique sectorielle Défense et Sécurité du Groupe Crédit Agricole est disponible ici : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/205839>

PRÉSENTATION DE L'INDICE

Description

L'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR est un Indice de marché actions, dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée quotidiennement par Euronext. Cet Indice a pour objectif de suivre l'évolution de 30 actions européennes sélectionnées de manière à représenter la défense et la souveraineté européenne tout en prenant en compte leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

Univers de départ

Les actions composant l'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR sont sélectionnées parmi celles composant l'Indice Euronext Developed Europe Total Market, à l'exception des actions cotées sur la bourse de Stockholm (Nordic Stockholm Exchange XSTO).

Filtres d'exclusion ESG

Le filtre d'exclusion vise à exclure les titres composant l'univers de départ en utilisant des critères ESG évalués par ISS ESG (entité indépendante et reconnue de notation ESG) :

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial de l'ONU.
- Exclusion des entreprises qui sont impliquées dans des activités controversées (telles que les armes controversées, le tabac, le charbon, les armes civiles).

Filtre de sélection

Les 30 actions ayant la capitalisation boursière flottante la plus élevée dans la catégorie de la défense sont sélectionnées.
Les 30 actions ayant la capitalisation boursière flottante la plus élevée dans la catégorie de la souveraineté sont sélectionnées.

Filtre de sélection ESG

Les 15 actions ayant le score de performance ESG le plus élevé dans la catégorie de la défense sont sélectionnées.
Les 15 actions ayant le score de performance ESG le plus élevé dans la catégorie de la souveraineté sont sélectionnées.

Méthode de calcul

Les 30 actions qui composent l'Indice sont pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière flottante avec un poids maximum de 10% et 50% par catégories. La composition de l'Indice est revue à chaque date de rebalancement trimestrielle. La valorisation quotidienne de l'Indice et sa méthodologie de construction sont publiées par Euronext sur le site internet : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRESG0003672-XPAR>.

Dividende

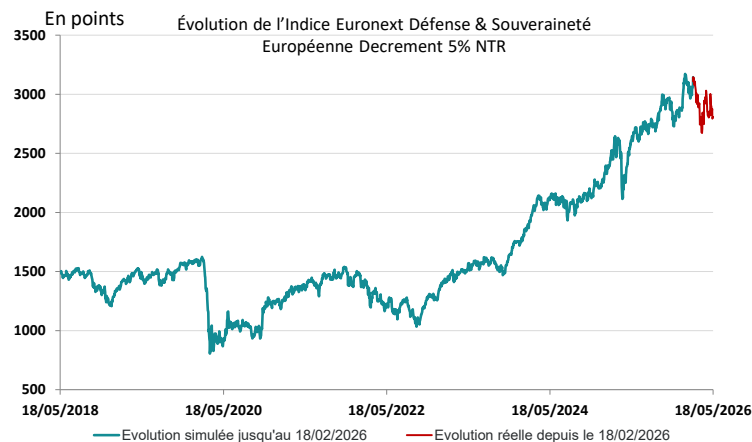
Les dividendes nets des valeurs qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice et un montant prédéterminé de 5,00% par an est retranché du niveau de l'Indice. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5,00% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5,00% la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis. Pour information, le taux de rendement des dividendes bruts distribués par les composantes de l'Indice est en moyenne de 2,13% par an depuis les 8 dernières années.

Le produit n'est pas une obligation verte. Crédit Agricole Défense (Juin 2026) est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les entreprises selon leur performance vis-à-vis de la thématique ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Évolution (simulée jusqu'au 18/02/2026 et réelle ensuite) et performance de l'Indice⁽¹⁾

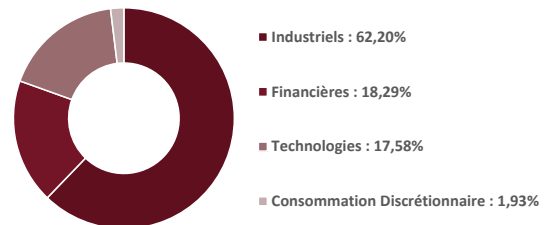
Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR a été lancé le 18/02/2026. Toutes les données précédant le 18/02/2026 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Une diversification sectorielle des entreprises

Source : Bloomberg, au 18/05/2026, la répartition sectorielle de l'Indice est la suivante :



Une diversification géographique des entreprises

Source : Bloomberg, au 18/05/2026, la répartition géographique de l'Indice est la suivante :

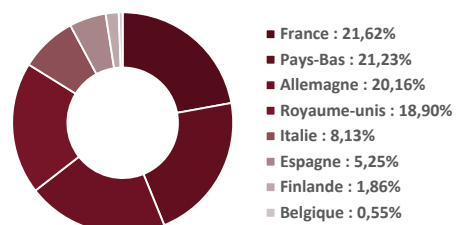


Tableau des performances cumulées	1 an	4 ans	8 ans
Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR	7,05%	130,38%	88,70%

(1) Sources : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 18/05/2026.

ILLUSTRATIONS

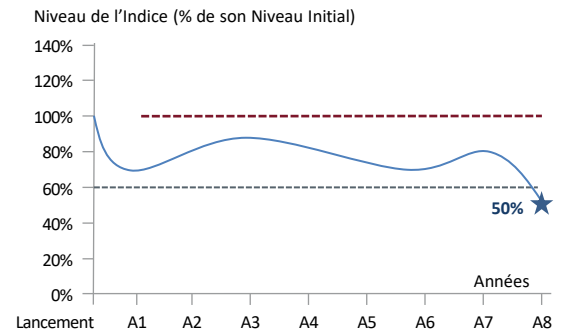
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil d'activation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique et de versement des gains à la Date d'Échéance (100% de son Niveau Initial)
- Seuil de perte en capital à la Date d'Échéance (60% de son Niveau Initial)
- Évolution de l'Indice

- ★ Valeur de Remboursement
- ↓ Plafonnement des gains
- Fin de vie du produit

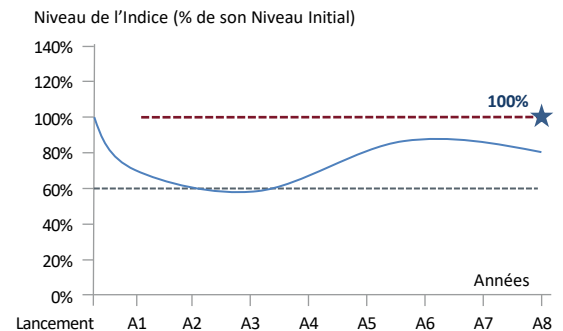
Exemple défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation Annuelle, des années 1 à 7, l'Indice clôture à un niveau inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, l'Indice clôture à 50% de son Niveau Initial, soit en dessous du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance. **L'investisseur reçoit alors la Valeur Finale⁽¹⁾ de l'Indice, soit 50% du capital initial⁽²⁾. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ pour un investissement dans le produit est alors de -8,26%** (similaire pour un investissement direct dans l'Indice). **Dans le cas le plus défavorable où le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est pas activé et où le cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Finale est nul, la perte en capital est totale.**



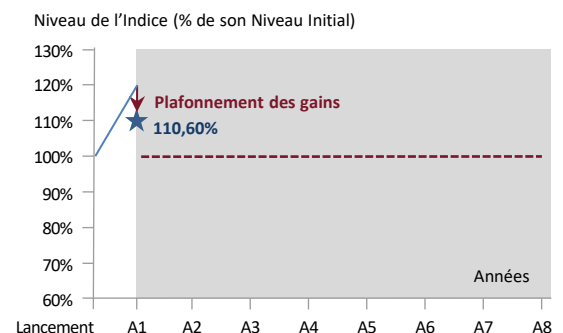
Exemple médian : marché baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation Annuelle des années 1 à 7, l'Indice clôture à un niveau inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, l'Indice clôture à 80% de son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance. **L'investisseur reçoit alors le capital initial⁽²⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 0,00%** (contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de -2,74% pour un investissement direct dans l'Indice).



Exemple favorable : marché fortement haussier à court terme (Plafonnement des gains)

- À l'issue de la première année, l'Indice clôture à 120% de son Niveau Initial. Le mécanisme de Remboursement Anticipé est donc automatiquement activé.
- **L'investisseur reçoit alors le capital initial⁽²⁾ majoré d'un gain de 10,60% par année écoulée, soit au total 110,60% du Capital Initial⁽²⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 10,19%**, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 19,19% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



(1) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date de Constatation Finale exprimé en pourcentage de son Niveau Initial.
 (2) Hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (frais de gestion, frais sur versements, frais d'arbitrage) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ?

Crédit Agricole Défense (Juin 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support Crédit Agricole Défense (Juin 2026) sont effectués sur la base d'un prix de souscription précisé dans la partie « fiche technique » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement. La valeur de Crédit Agricole Défense (Juin 2026), prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

Crédit Agricole Défense (Juin 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut et de faillite de l'Émetteur, et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance-vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la Date de Remboursement Automatique Anticipé.

À partir du 08/06/2026, Crédit Agricole Défense (Juin 2026) sera admis aux négociations sur Euronext Paris. L'animation de marché débutera à partir du 12/10/2026. La valorisation de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de juin : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte Crédit Agricole Défense (Juin 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur Crédit Agricole Défense (Juin 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'Émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres Crédit Agricole Défense (Juin 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur Crédit Agricole Défense (Juin 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance-vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de Crédit Agricole Défense (Juin 2026) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats. **Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Crédit Agricole Défense (Juin 2026).**

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à la Date d'Échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de Rendement Annuel brut	Taux de Rendement Annuel net
Le 26/10/2027, si le niveau de l'Indice le 12/10/2027 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	10,19%	9,09%
Le 26/10/2028, si le niveau de l'Indice le 12/10/2028 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	9,88%	8,78%
Le 26/10/2029, si le niveau de l'Indice le 12/10/2029 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	9,50%	8,41%
Le 28/10/2030, si le niveau de l'Indice le 14/10/2030 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	9,13%	8,04%
Le 27/10/2031, si le niveau de l'Indice le 13/10/2031 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	8,80%	7,71%
Le 26/10/2032, si le niveau de l'Indice le 12/10/2032 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	8,49%	7,40%
Le 26/10/2033, si le niveau de l'Indice le 12/10/2033 est supérieur ou égal à son Niveau Initial	8,20%	7,12%
Le 26/10/2034, si le niveau de l'Indice le 12/10/2034 est inférieur à 60% de son Niveau Initial (exemple : niveau de clôture à 50% de son Niveau Initial)	-8,26%	-9,17%
Le 26/10/2034, si le niveau de l'Indice le 12/10/2034 est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau	0,00%	-1,00%
Le 26/10/2034, si le niveau de l'Indice le 12/10/2034 est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial	7,93%	6,85%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. Crédit Agricole Défense (Juin 2026) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance-vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

FICHE TECHNIQUE

Type	Titre de créance complexe de Soutien à la Défense Européenne de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance
Émetteur	Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A., véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule	Crédit Agricole CIB (Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+ notations en vigueur le 18/05/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment). Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR1CIBLU1562
Montant de l'émission	250 000 000 €
Éligibilité / cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Juridiction / territoire de l'offre au public	Non Applicable
Protection du capital	Non
Valeur nominale	100 €
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription (exprimé en pourcentage de la valeur nominale) sera de : 99,77% du 23/06/2026 au 17/07/2026 inclus ; 99,90% du 20/07/2026 au 19/08/2026 inclus ; 100% du 20/08/2026 au 17/09/2026 inclus.
Période de commercialisation	Du 23/06/2026 au 17/09/2026. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 17/09/2026.
Sous-jacent	Indice Euronext Défense & Souveraineté Européenne Decrement 5% NTR (code Bloomberg : EDFSERD5 Index)
Date d'Émission	08/06/2026
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale
Date de Constatation Initiale	12/10/2026
Dates de Constatation Annuelle	12/10/2027 ; 12/10/2028 ; 12/10/2029 ; 14/10/2030 ; 13/10/2031 ; 12/10/2032 ; 12/10/2033
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	26/10/2027 ; 26/10/2028 ; 26/10/2029 ; 28/10/2030 ; 27/10/2031 ; 26/10/2032 ; 26/10/2033
Date de Constatation Finale	12/10/2034
Date de Remboursement Final / Date d'Échéance	26/10/2034
Marché secondaire	Crédit Agricole CIB par l'intermédiaire de Kepler Cheuvreux s'engage à fournir la liquidité quotidienne sur Euronext Paris dans les conditions normales de marché avec une fourchette achat/vente maximum de 1%
Frais	<p>Frais d'investissement : néant</p> <p>Frais de sortie « à l'échéance » : néant</p> <p>Frais du contrat d'assurance-vie : application des frais prévus au contrat d'assurance</p> <p>Commissions incluses dans l'investissement :</p> <p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'information clé de Crédit Agricole Défense (Juin 2026). Les coûts incluent notamment des commissions de distribution. Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération de placement allant jusqu'à 1,00% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé) payée trimestriellement. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur.</p>
Agent de Calcul	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Droit applicable	Droit français
Règlement / livraison	Euroclear France
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
Cotation	Euronext Paris

FICHE TECHNIQUE

Double valorisation	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du groupe Crédit Agricole)
Commission de souscription et commission de rachat	Néant / Néant

Valeur Initiale de l'Indice : Cours de clôture du 12/10/2026

Année	Cours de clôture de l'Indice au	Date de Remboursement potentiel	Gain Fixe plafonné à 10,60% ⁽¹⁾ par année écoulée	Taux de Rendement Annuel brut ⁽¹⁾
1	12/10/2027	26/10/2027	10,60%	10,19%
2	12/10/2028	26/10/2028	21,20%	9,88%
3	12/10/2029	26/10/2029	31,80%	9,50%
4	14/10/2030	28/10/2030	42,40%	9,13%
5	13/10/2031	27/10/2031	53,00%	8,80%
6	12/10/2032	26/10/2032	63,60%	8,49%
7	12/10/2033	26/10/2033	74,20%	8,20%

Description de la formule⁽¹⁾

En l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la durée de la formule est de 8 ans. On observe alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice, Crédit Agricole Défense (Juin 2026) sera remboursé à la Date d'Échéance du 26/10/2036 à :

- si la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice est supérieure ou égale à 100% : l'intégralité du Capital majorée de 10,60% multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 84,80% (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ de 7,93%), sinon
- si la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice est inférieure à 100% mais supérieure ou égale à 60% : l'intégralité du Capital, sinon
- si la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice est inférieure à 60% : la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice (perte en capital)

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (frais de gestion, frais sur versements, frais d'arbitrage) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date de Constatation Finale exprimé en pourcentage de son Niveau Initial.

AVERTISSEMENT

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Nous vous informons qu'un nouveau prospectus de base sera publié le ou vers le 10 juillet 2026 (le "Nouveau Prospectus"). Le Nouveau Prospectus sera disponible rapidement après son approbation sur <https://www.documentation.ca-cib.com>.

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé (disponible en page 2) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=c1988ea8-8bee-4ddd-a577-02c0eec154c0>
Conditions Définitives : <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR1CIBLU1562.pdf>

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation : Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance.

Les Contrats d'Assurance-Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Avertissement sur l'Indice : Euronext N.V. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre des Titres. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitudes des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

AVERTISSEMENT : Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole CIB. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

Émetteur : Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A. - Société Anonyme à durée illimitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B224538, siège social : 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Garant de la formule : Crédit Agricole CIB - Société Anonyme au capital de 7 851 636 342 euros - Siège social : 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France – Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701

Les contrats d'assurance-vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est situé au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



BANQUE PRIVÉE

